# **Information dans le cadre de la mise à disposition des ENT en écoles**

## **Information aux écoles**

Voici ci-dessous un message d’information à communiquer aux parents en même temps que les codes d’activation des comptes ainsi que l’autorisation de droit à l’image.

Les parents font la démarche d’activer leur compte ou pas. Ils cochent à cette occasion les conditions générales d’utilisation. Il convient en outre de les informer sur le cadre du RGPD.

Sachez que le responsable du traitement des données est votre DASEN. L’ENT a fait l’objet d’une fiche portée au registre des traitements tenu à la disposition des parents.

L’ENT s’inscrit dans le cadre de la mission de service public de l’Éducation nationale, ce qui ne nécessite pas d’autorisation préalable des parents au fait que leur enfant soit inscrit dans l’ENT.  
En cas de refus, la famille (ou le représentant légal) devra faire une demande circonstanciée auprès du DASEN via l’IEN de circonscription, en présentant les arguments nécessaires à l’analyse et permettant de répondre positivement ou pas.

Le Conseiller Pédagogique Départemental pour le Numérique ([patrick.nuer@ac-poitiers.fr](mailto:patrick.nuer@ac-poitiers.fr)) ou le Conseiller Pédagogique de Circonscription en charge du Numérique se tiennent à disposition de l’équipe d’école pour toute interrogation.

## **Information aux parents - Espace Numérique de Travail**

Bonjour,

Notre école est ravie de vous présenter son **ENT**.

Cet **E**nvironnement **N**umérique de **T**ravail est un site internet intégrant des outils et services pédagogiques adaptés et sécurisés. Seuls les enseignants, élèves et parents peuvent accéder au contenu, après authentification.

Il est accessible à l’adresse : <https://oneconnect.opendigitaleducation.com/>

Votre enfant y trouvera des documents et ressources en lien avec nos activités de classe. Il pourra participer à la création du contenu de l’ENT.

Connectez-vous avec vos identifiants et retrouvez entre autres le cahier de texte de la classe de votre enfant, le cahier de liaison (selon l’utilisation de l’enseignant), le blog.

Notez que l’**ENT One**\* que nous utilisons, répond aux exigences du RGPD\*\*. Il a été conçu selon le cahier des charges produit par le ministère de l’Éducation nationale : Schéma Directeur des Espaces numériques de travail (SDET\*\*\*)

L’éditeur de l’ENT One héberge des données personnelles mais n’en fait aucune autre utilisation que celle nécessaire à l’authentification. Les données personnelles sont issues de la base nationale pour l’inscription des élèves (ONDE, utilisé par les directeurs d’écoles\*\*\*) et comportent nom, prénom, date de naissance, adresse email (si communiquée au directeur d’école). Ces données sont hébergées en France et conformément au SDET, 90 jours après la fermeture d’un compte, les données sont automatiquement et définitivement supprimées.

Nous sommes susceptibles de publier des photos ou des vidéos de votre enfant sur cet espace numérique mais elles demeureront dans le domaine sécurisé de l'ENT. **Aucun contenu ne sera accessible en dehors de l’ENT**. Il nous faut pour cela une autorisation de droit à l’image (ci-jointe).

\* Open Digital Education éditeur de l’ENT One  
<https://one.opendigitaleducation.com/mentions-legales/>

<https://one.opendigitaleducation.com/boite-a-outils/faq/>

\*\* Le Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD, est le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel. C’est une évolution de la réglementation applicable à toutes les entreprises qui disposent de données de citoyens européens à partir du 25 mai 2018.

\*\*\*Schéma Directeur des Espaces numériques de travail (SDET)  
<http://eduscol.education.fr/cid56994/sdet-version-en-vigueur.html>

\*\*\*\* ONDE  
<https://www.education.gouv.fr/l-application-base-eleves-1er-degre-be1d-devient-onde-9053>

Autorisation parentale relative

au droit à l’image pour l’ENT de l’école

Je soussigné,  
  
........................................................................................... père/mère/tuteur légal  
  
de l'élève ..................................................................................................................   
  
autorise l’école à publier sur l’ENT\* de l’école des photos ou vidéos, sur lesquelles figure mon enfant.  
  
J'ai bien noté que l’ENT est un outil à vocation exclusivement pédagogique, répondant aux exigences du Schéma Directeur des Espaces numériques de Travail de l’Éducation nationale\*\*.   
Les photos et vidéos ne sont pas publiques, seuls les enseignants, élèves et parents autorisés peuvent y accéder, après authentification.

Son adresse est : <https://oneconnect.opendigitaleducation.com/>



*Vous pouvez flasher ce QR Code avec un smartphone afin d’accéder directement à l’ENT de l’école.*

Je peux à tout moment exercer mon droit de rétractation, pour cela je dois en informer l’école par écrit.  
  
  
Fait à …………………………………………  
  
Le ………………………………………………

Signature :

\* Espace Numérique de Travail

\*\* Schéma Directeur des Espaces numériques de travail (SDET)  
<http://eduscol.education.fr/cid56994/sdet-version-en-vigueur.html>